ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et reglementation : Haute-Corse

Question écrite n° 6179

Texte de la question

M Pierre Pasquini attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement, sur la sous-utilisation actuelle du lagunage du Murianincu sur le territoire de la commune de Santa Maria Poghju dans le departement de la Haute-Corse, ainsi que sur la proximite du reseau d'assainissement de la plaine de la commune de Cervione. Il lui demande de bien vouloir donner son avis sur la possibilite d'un raccordement de ce reseau au lagunage du Murianincu deja en fonctionnement, ce qui permettrait dans ce cas d'eviter la creation d'une station d'epuration dont le projet comprend un decanteur-digesteur plus un emissaire en mer a l'autre extremite du meme reseau.

Texte de la réponse

Reponse. - Les communes de Cervione et Valle di Compoloro ne sont pas actuellement assainies de facon correcte et ces communes se proposent de realiser un projet d'assainissement collectif comprenant une station assurant un traitement primaire (decanteur - digesteur) et un rejet en mer par emissaire. Une etude est en cours actuellement pour determiner les bases de dimensionnement de cet emissaire et les mesures a prendre pour proteger la qualite sanitaire des zones de baignade situees a proximite. Cette etude sera achevee a la fin du mois de janvier 1989 et ses resultats seront presentes au conseil departemental d'hygiene. Si celui-ci donne un avis favorable, deux procedures distinctes pourront etre retenues : une enquete publique globale prenant en compte de facon conjointe le rejet et l'expropriation des terrains necessaires a l'implantation de la station d'epuration ou bien deux enquetes separees. Dans ce dernier cas, une enquete hydraulique serait engagee en ce qui concerne le rejet. D'un point de vue technique, il apparait qu'une autre solution a ete envisagee qui consisterait en un raccordement sur la station de lagunage du syndicat de communes voisin (Santa Mario Poggio, San Nicolao, Santa Lucia di Muriani, Poggio Mezzano). Cette solution a ete ecartee dans la mesure ou le traitement mis en oeuvre par ces communes n'apporte pas satisfaction ; d'une part le lagunage assure un traitement incomplet alors qu'il devait dans le projet initial assurer un traitement tertiaire apres une station de traitement qui n'existe pas, et d'autre part le rejet s'effectue actuellement de « facon sauvage » dans un fosse voisin. Cette situation n'a pas connu d'evolution depuis plusieurs annees malgre plusieurs demandes du prefet de Haute-Corse de mise en conformite. Dans ce contexte, la solution d'un raccordement du reseau de Cervione sur le lagunage du syndicat a ete abandonnee. Par ailleurs, tous avis et remarques sur l'assainissement de cette zone pourront etre formules dans le cadre des consultations publiques qui seront engagees prochainement suite a la decision du conseil departemental d'hygiene.

Données clés

Auteur : M. Pasquini Pierre
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6179
Rubrique : Assainissement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE6179

Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3502